

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

DATE d'AFFICHAGE
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille vingt et un,
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Odile PROVOST donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°128-2021 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
LOCATIONS IMMOBILIERES (40001)

M. Guy DAVID, Vice-Président en charge des finances rappelle que, par délibération n° 37-2021 du 6 avril 2021, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2021 du budget principal.

Il précise que, suite au passage à la nomenclature M57 et à l'application de l'amortissement au prorata temporis pour les biens acquis en 2021, il convient d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 042.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20211207-DM1_1_LOC_IMMO-BF

Section de fonctionnement		Recettes	
Dépenses			
615228 Entretien et réparations sur autres bâtiments	-1 500 €		
Chapitre 011 Charges à caractère général	-1 500 €		
6811 Dot. aux amortissements des immo. incorporelles et corporelles	1 500 €		
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 500 €		
Total Dépenses de Fonctionnement	0 €	Total Recettes de Fonctionnement	
Section d'investissement			
Dépenses			Recettes
2158 Autres installations, matériels et outillage technique	1 500 €	281351 Amort. Installations générales, agencements, ...	1 120 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 500 €	281538 Amort. Autres réseaux	260 €
		28158 Amort. Autres installations, matériel et outillage techniques	120 €
		Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 €
Total Dépenses d'investissement	1 500 €	Total Recettes d'investissement	1 500 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Locations immobilières (40001), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 09/12/2021
Le Président,

